

SERVICES ET SOINS AUX SÉNIORS

Des repas savoureux
et équilibrés livrés
chez vous partout
en Vaucluse

04 90 03 80 50
www.admr84.fr



Bénéficiez d'une alimentation adaptée à vos attentes et gardez le plaisir de manger :



- Des menus élaborés chaque semaine par une diététicienne.
- Plusieurs formules pensées pour répondre aux goûts et besoins de chacun : régime sans sucre et sans sel, repas mixés, repas hachés, repas sans viande et/ou sans poisson à la demande...

Choisissez votre formule et le nombre de repas souhaités :

- des repas 7 jours/7
- ou à votre convenance les jours de votre choix.



pour tous, toute la vie, partout



L'INNOVATION SOCIALE EN VAUCLUSE

NOS FORMULES

Formule midi

Entrée

+ plat et son accompagnement (féculents ou légumes)
+ fromage ou laitage
+ dessert ou fruit de saison

tarif TCC **8,21€**
9,87€ tarif après crédit d'impôt*

Formule midi + complément soir

Entrée

+ plat et son accompagnement (féculents ou légumes)
+ fromage ou laitage
+ dessert ou fruit de saison

Complément soir :

Potage + laitage

tarif TCC **8,58€**
10,24€ tarif après crédit d'impôt*

Formule midi + complément soir protéiné

Entrée

+ plat et son accompagnement (féculents ou légumes)
+ fromage ou laitage
+ dessert ou fruit de saison

Complément soir :

Plat protéiné + potage + laitage

tarif TCC **9,94€**
11,60€ tarif après crédit d'impôt*



NOS ENGAGEMENTS



Des produits de qualité, frais, 80% de produits origine France, œufs BIO, 100% des viandes/charcuteries/poissons français, fruits et légumes de saison et régionaux, 100% riz de Camargue.



Des repas livrés par le facteur dans le respect de la chaîne du froid et des règles sanitaires.



Des plats cuisinés conditionnés dans des barquettes thermo-filmées à ouverture facile et micro-ondables. Il ne reste plus qu'à les réchauffer !



Une solution mise en place en 5 jours ouvrés quel que soit le nombre de jours choisis et le nombre de repas commandés.




Du 1/06 au 30/09 remplacement des potages par des soupes froides ou salades pour faire face à la chaleur.

*L'avantage fiscal prend la forme d'un crédit d'impôt sur le revenu égal à 50 % des dépenses engagées pour des prestations de services à la personne, dans la limite de 12 000 € par an (loi de finances 2017). Des majorations du plafond annuel de dépenses (jusqu'à 20 000 € maximum) peuvent intervenir en fonction du nombre d'enfants à charge, de la présence d'enfants handicapés, d'ascendants vivant au domicile du déclarant (article 199 sexdecies du code général des impôts). Pour bénéficier du crédit d'impôt lié aux services à la personne, la livraison de repas doit être comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités réalisées au domicile.

Comment commander ?

Information et commande auprès de l'ADMR au :

 **04 90 03 80 50**

(prix d'un appel local, non surtaxé)

Plus d'informations en ligne sur : www.admr84.fr

Offre sans engagement